



SIVOM D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES D'ANGY, BALAGNY, BURY ET MOUY

RÉUNION DU COMITE SYNDICAL DU 11 MAI 2016, 18 h 00

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille seize, le onze mai à dix-huit heures,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 03/05/2016,
S'est réuni au SIVOM d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement des Communes d'ANGY,
BALAGNY, BURY et MOUY, sous la Présidence de Monsieur Réginald THÉROUDE.

Étaient présents :

M. THÉROUDE, Président ; Mrs MARTIN, DENIS et BOURGEOIS, Vice-Présidents ; Mme GUILLOU
titulaire

Mrs GRAMMOND et TIAR suppléants

Étaient absents excusés :

Mme NOURY ayant donné pouvoir à M. MARTIN

Mme DELAFONTAINE et M. BELVAL titulaires

Étaient absents non-excusés :

Mrs GAINE, VERHOESTRAËTE et MALBRANC suppléants

Assistaient à la réunion les suppléants :

Mmes VERHOESTRAËTE et VANDROMME, M. CRÉPY

Secrétaire de séance : Mme VANDROMME

Procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2015 :

N'appelant aucune observation, tant sur le fond que sur la forme, ce P.V. est adopté à l'unanimité.

N° 1 / RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS

L'ADTO a assuré pour le SIVOM la réaction des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services Publics
2014 Eau et Assainissement.

Après en avoir reçu présentation par le Président, le Comité, à l'unanimité des présents, a adopté les
RPQS 2014 des services EAU et ASSAINISSEMENT.

N° 2 / SITE INTERNET

Avec les travaux en cours pour le raccordement du nouveau Forage d'eau potable et à venir pour les
réseaux d'assainissement à réhabiliter et à créer, la nécessité de création d'un site internet se fait
ressentir.

Pour démarrer, la formule Pack Découverte de l'ADICO (4 pages pour 1 €/mois), semble suffisante. À
la pratique, il sera possible d'opter pour une formule plus conséquente.

Monsieur BOURGEOIS ajoute que la grande difficulté est de mettre à jour régulièrement les sites.

LE COMITE, à l'unanimité,
AUTORISE le Président à signer le contrat de création et hébergement de site internet Pack Découverte de l'ADICO, ainsi tout document s'y rapportant.

N° 3 / SAUVEGARDE EXTERNALISÉE

Afin d'encadrer sa prestation de sauvegarde externalisée, l'ADICO a élaboré un contrat.

Toutes explications reçues, LE COMITÉ AUTORISE le Président, à l'unanimité des présents, à signer le contrat de l'ADICO de sauvegarde externalisée des données informatiques du SIVOM, ainsi tout document s'y rapportant.

N° 4 / PROMOTION INTERNE

Le Président explique qu'un agent du SIVOM a été inscrit le 1^{er} avril dernier sur liste d'aptitude d'accès au grade de Rédacteur Territorial par Voie de promotion interne par le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise, après consultation de sa Commission Administrative Paritaire de Catégorie B.

Sur proposition du Président et après discussion, LE COMITÉ DÉCIDE la création d'un poste à temps complet au grade de Rédacteur Territorial au 1^{er} juin 2016.

Le Président explique ensuite que cet agent perçoit actuellement l'Indemnité d'Administration et de Technicité. Or cette prime n'est attribuable que jusqu'à l'échelon 6 pour les Rédacteurs alors que, compte-tenu de son ancienneté, l'intéressée sera promu à l'échelon 8.

Le Président propose alors de créer l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires pour le grade de Rédacteur, dont le montant annuel de référence s'élève actuellement à 857,83 € et sur lequel il devrait appliquer un coefficient compris entre 0 et 8.

Après discussion, LE COMITÉ APPROUVE à l'unanimité la création de l'IFTS pour le grade de Rédacteur à compter du 1^{er} juin 2016.

Bien que la détermination du coefficient doive être faite par le Président dans l'arrêté d'attribution de la prime, l'Assemblée est d'avis à ce que celui-ci soit de 6.

N° 5 / USAGE DES HYDRANTS IMPLANTÉS SUR LE TERRITOIRE DU SIVOM D'A.B.B.M.

Le Président explique que plusieurs entreprises ont été surprises dernièrement en train de se servir en eau sur les hydrants du territoire du SIVOM. Ces prélèvements sont, par la Loi, considérés comme du vol.

Il rappelle que les poteaux et bouches d'incendie sont des moyens de secours collectifs et que ceux-ci sont directement reliés au réseau d'eau potable sans clapet anti-retour. En cas de mauvaise utilisation, les hydrants peuvent être endommagés mais peuvent également servir de point d'entrée pour une pollution extérieure risquant de contaminer tout le réseau d'eau potable.

Afin de dissuader ce genre de pratique tout en préservant les hydrants, en garantissant le service de secours, en garantissant la sécurité et la qualité de l'alimentation en eau potable tout en évitant de nuire au rendement du réseau, le Président propose à l'Assemblée d'acter l'interdiction de prélèvement sans autorisation d'eau aux hydrants et la mise en place de sanction.

Les bornes, poteaux incendie ou hydrants appartiennent aux Communes, ainsi le SIVOM proposera à Mesdames et Monsieur les Maires des quatre Communes de délibérer pour interdire l'usage de ces appareils.

N° 6 / RENFORCEMENT RÉSEAU EAU POTABLE BALAGNY

Un sérieux projet d'implantation d'entreprise, avec création d'emplois, est lancé sur la Commune de BALAGNY-SUR-THÉRAIN. Cependant, la défense-incendie est loin d'être assurée dans cette rue.

Devant l'importance des engagements de l'entreprise, le Président souhaiterait proposer le lancement d'un marché qui permettrait de renforcer le réseau eau potable de la Rue du 14 Juillet à BALAGNY.

Il laisse à Madame GUILLOU le soin d'expliquer le projet d'aménagement. L'ancien site ESSEF est revenu à la Commune de BALAGNY par arrêt de la Cour de Cassation fin février 2014. Sur les 8 hectares, des entreprises vont s'installer depuis la partie basse et un centre médico-social est prévu dans la partie haute.

Sans le renforcement, il ne sera pas possible d'avoir d'activité.

Il y a en effet un engagement très sérieux d'une entreprise pour le haut de la rue, avec un engagement de création de 30-40 emplois mais il y aurait également d'autres implantations, dont un transporteur qui prévoit l'emploi de 60 personnes.

Le Président explique que le réseau de toute la rue est déjà insuffisant aujourd'hui et se termine en diamètre 40. Le renforcement en diamètre 150 sur 420 mètres linéaires est estimé à 320.000 € H.T.

Concernant l'assainissement, il est possible de rester en ANC en attendant la création du réseau, mais l'eau est dès à présent indispensable.

Le Président propose à Monsieur BOURGEOIS d'aborder la question de la Rue de Janville à MOUY qui va également nécessiter un renforcement (ce point était prévu dans les Informations et Questions Diverses). Celui-ci confirme un litige concernant un terrain à bâtir en bout de rue alors que le réseau ne permet plus d'alimenter la moindre habitation supplémentaire. Il sera nécessaire de renforcer toute la rue pour pouvoir alimenter ce terrain. Cependant, il déclare que le renforcement pourra attendre le programme d'assainissement.

Toutes explications reçues, LE COMITÉ APPROUVE le renforcement du réseau d'eau potable en diamètre 150 de la Rue du 14 juillet à BALAGNY et AUTORISE le Président à lancer la procédure correspondante, à signer le marché sous procédure adaptée et tout document s'y rapportant.

N° 7 / COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 **BUDGETS GÉNÉRAL (M14), EAU (M49) ET ASSAINISSEMENT (M49)**

Il est donné lecture des documents envoyés aux Élus détaillant les crédits budgétés et consommés durant l'exercice 2015 pour chacun de nos 3 budgets.

BUDGET M14 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés (1)					- €	- €
Opérations de l'exercice	150 472.36 €	150 472.36 €			150 472.36 €	150 472.36 €
Totaux	150 472.36 €	150 472.36 €	- €	- €	150 472.36 €	150 472.36 €
Résultat de clôture (=CA)						

BUDGET EAU :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés (1)		565 621.02 €		10 907.01 €	- €	576 528.03 €
Opérations de l'exercice	177 553.54 €	345 083.94 €	1 367 697.10 €	883 282.79 €	1 545 250.64 €	1 228 366.73 €
Totaux	177 553.54 €	910 704.96 €	1 367 697.10 €	894 189.80 €	1 545 250.64 €	1 804 894.76 €
Résultat de clôture (=CA)		733 151.42 €	473 507.30 €			259 644.12 €

Concernant le déficit d'investissement, il est précisé que la subvention départementale pour le forage n'a été encaissée qu'en 2016 et que pour le moment n'a pas été souscrit l'emprunt prévu pour le même programme.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés (1)		1 661 710.99 €		1 790 102.08 €	- €	3 451 813.07 €
Opérations de l'exercice	1 039 475.67 €	1 227 929.39 €	1 341 059.75 €	1 689 977.54 €	2 380 535.42 €	2 917 906.93 €
Résultats par opérations d'ordre non budgétaire				175.06 €	- €	175.06 €
Totaux	1 039 475.67 €	2 889 640.38 €	1 341 059.75 €	3 480 254.68 €	2 380 535.42 €	6 369 895.06 €
Résultat de clôture (=CA)		1 850 164.71 €		2 139 194.93 €		3 989 359.64 €

Personne n'ayant de question à poser, Monsieur THEROUDE confie la présidence de la séance à Monsieur DENIS et se retire.

Monsieur DENIS demande, pour chacun des 3 CA 2015 du SIVOM, s'il y a des remarques ou des questions. Personne n'ayant rien à dire, Monsieur DENIS passe au vote de ces 3 Comptes Administratifs.

	M14	EAU	ASSAINISSEMENT
Abstentions :	0	0	0
Contre :	0	0	0
Pour :	7	7	7

Monsieur THEROUDE rejoint la salle de réunion, Monsieur DENIS lui fait part des résultats des votes. Monsieur THEROUDE remercie l'Assemblée et reprend la Présidence de la réunion.

N° 8 / APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 **BUDGETS GENERAL (M14), EAU (M49) ET ASSAINISSEMENT (M49)**

Les Conseillers avaient reçu avec leur convocation les tableaux extraits des 3 Comptes de Gestion 2015 dressés par la Trésorière (A1 états II-1 à II-3), joints en annexe.

Il est donné lecture de ces documents qui concordent avec les Comptes Administratifs du SIVOM.

LE COMITE APPROUVE, à l'unanimité, les Comptes de Gestion 2015 des Budgets Général, Eau et Assainissement dressés par la Trésorière de MOUY.

N° 9 / AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015

BUDGETS GÉNÉRAL (M14), EAU (M49) ET ASSAINISSEMENT (M49)

Afin de prendre les meilleures décisions possibles, sont étudiées simultanément les affectations de résultats et les projets de décisions modificatives au point suivant.

Après étude et discussion, LE COMITE DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats 2015 des 3 budgets syndicaux comme suit :

BUDGET M14 :

Le résultat cumulé de fonctionnement étant nul et n'ayant pas de résultat en investissement, il n'y a pas d'affectation de résultat.

BUDGET EAU :

Déficit cumulé d'investissement :	473.507,30 €	→ compte D.I. 001
Excédent cumulé de fonctionnement :	733.151,42 €	→ 473.507,30 € R.I. 1068 pour couvrir déficit d'investiss. → 259.644,12 € R.F. 002

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Excédent cumulé d'investissement :	2.139.194,93 €	→ compte R.I. 001
Excédent cumulé de fonctionnement :	1.850.164,71 €	→ compte R.F. 002

N° 10 / DÉCISIONS MODIFICATIVES N° 1/2016

BUDGETS GÉNÉRAL (M14), EAU (M49) ET ASSAINISSEMENT (M49)

Afin d'intégrer les affectations de résultats 2015 et les décisions prises ce soir, il est nécessaire de corriger les prévisions budgétaires.

Après étude et toutes explications reçues, l'Assemblée ADOPTE à l'unanimité les décisions modificatives n° 1/2016 comme suivent :

BUDGET M14 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D 60631-020 : Fournitures d'entretien		100.00 €		
D 60636-020 : Vêtements de travail		150.00 €		
D 611-020 : Contrats prestations services		1 800.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		2 050.00 €		
D 6338-020 : Autres impôts & taxes		150.00 €		
D 64118-020 : Autres indemnités (PT)		600.00 €		
D 6451-020 : Cotisations à l'URSSAF	700.00 €			
D 6453-020 : Cotisations caisses retraite	500.00 €			
D 6458-020 : Cotisations autres organismes		200.00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel	1 200.00 €	950.00 €		
D 651-020 : Redevances pour concessions		300.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		300.00 €		
R 70841-020 : Mise à dispo personnel CDE CCAS			250.00 €	
R 70872-020 : Remb par budgets annexes				2 350.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services			250.00 €	2 350.00 €
Total	1 200.00 €	3 300.00 €	250.00 €	2 350.00 €
Total Général		2 100.00 €		2 100.00 €

BUDGET EAU :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6287 : Remboursements de frais		1 645.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		1 645.00 €		
D 6218 : Autres personnels extérieurs	735.00 €			
TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés	735.00 €			
D 023 : Virement à section investis.		258 612.12 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		258 612.12 €		
D 6811 : Dot. aux amort./immo. incorp. ...		122.00 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		122.00 €		
R 002 : Excédent antérieur reporté				259 644.12 €
TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc				259 644.12 €
Total	735.00 €	260 379.12 €		259 644.12 €
INVESTISSEMENT				
D 001 : Déficit antérieur reporté		473 507.30 €		
TOTAL D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté		473 507.30 €		
D 23 15-1601 : Renforcement rés. AEP BALAGNY		384 000.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		384 000.00 €		
R 021 : Virement section exploitation				258 612.12 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				258 612.12 €
R 281531 : Réseaux d'adduction d'eau				122.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section				122.00 €
R 1068 : Autres réserves				473 507.30 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves				473 507.30 €
R 1641 : Emprunts en euro				61 265.88 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				61 265.88 €
R 2762 : Créance/transfert de droits à ...				64 000.00 €
TOTAL R 27 : Autres immos financières				64 000.00 €
Total		857 507.30 €		857 507.30 €
Total Général		1 117 151.42 €		1 117 151.42 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6287 : Remboursements de frais		705.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		705.00 €		
D 6218 : Autres personnels extérieurs	75.00 €			
TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés	75.00 €			
D 023 : virement à section investis.		1 840 534.71 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		1 840 534.71 €		
D 673 : Titres annulés (sur ex. ant.)		6 000.00 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		6 000.00 €		
R 002 : Excédent antérieur reporté				1 850 164.71 €
TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc				1 850 164.71 €
R 741 : Primes d'épuration			3 000.00 €	
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation			3 000.00 €	
Total	75.00 €	1 847 239.71 €	3 000.00 €	1 850 164.71 €
INVESTISSEMENT				
D 2151 : Install. complexes spécialisées		5 400.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		5 400.00 €		
R 001 : Excédent antérieur reporté				2 139 194.93 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté				2 139 194.93 €
R 021 : Virement section exploitation				1 840 534.71 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				1 840 534.71 €
R 1641-1002 : Création rés. 4 Communes			3 974 329.64 €	
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées			3 974 329.64 €	
Total		5 400.00 €	3 974 329.64 €	3 979 729.64 €
Total Général		1 852 564.71 €		1 852 564.71 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

. **ASSURANCES DU SIVOM** : le cabinet d'assurances du SIVOM est quasiment inexistant et se contente de réclamer ses cotisations. Dans de telles conditions, le Syndicat ne peut se permettre de continuer avec lui, des démarches sont en cours pour changer.

. **LOGEMENT RUE DU NŒUD MOUY** : nous avons reçu le préavis du SDIS, le logement ne sera occupé que jusqu'à la fin du mois de juin. Il faudra sans doute envisager quelques travaux avant de remettre en location. À l'évocation d'une revente, le Président répond qu'il n'est pas pour.

. **DÉVELOPPEMENT RUE DE JANVILLE MOUY** : ce point a été abordé un peu plus tôt en réunion. Le Président rajoute tout de même que le SIVOM avait donné un avis défavorable à la demande d'autorisation d'urbanisme. Monsieur BOURGEOIS répond que le problème vient du PLU dans lequel le terrain a été zoné constructible. C'est pourquoi les propriétaires ont pris un avocat au retour de leur certificat d'urbanisme négatif.
D'ailleurs le SDIS avait également donné un avis défavorable et maintenant un avis favorable.

. **ÉQUIPEMENT ET RACCORDEMENT NOUVEAU FORAGE D'EAU POTABLE** : début mai, le chantier a fermé une semaine car l'entreprise devait des congés à ses employés et qu'elle a profité du pont pour le faire.

Techniquement, il n'y a rien à dire. Par contre, il y a un véritable problème concernant la fermeture de la route. La Gendarmerie est très présente pour la sécurité mais l'entreprise ne souhaite pas risquer les altercations avec les automobilistes donc laisse passer. Mais 2 accidents ont déjà eu lieu. Le 1^{er}, bénin : la conductrice a appelé la Gendarmerie car son véhicule a été abîmé dans une manœuvre d'engin de chantier et elle a été verbalisée car elle n'avait rien à faire là.

Le second aurait pu être grave s'il y avait eu du monde car le véhicule s'est retrouvé dans Saint Epin. Il y a une économie d'environ 100.000 € sur le marché du fait de l'absence d'amiante, alors le Président a proposé à l'entreprise de payer un ouvrier pour ouvrir et fermer le chantier au fur et à mesure la journée pour les quelques véhicules autorisés (bus scolaires, secours, facteur).

. **DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT EAUX USÉES** : les détails de la procédure étant confidentiels, le Président se contente d'informer le Comité que les offres initiales sont à l'étude de l'ADTO.

. **TRAVAUX RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT** : le dossier avance. Le Géotechnicien vient de rendre ses conclusions, avec plus ou moins de bonnes nouvelles. La pire concerne le Bois Noir à BURY qui est posé sur de la tourbe uniquement.

. **RÉSERVOIR EAU BURY** : il a été vandalisé le mois dernier. Il a été immédiatement écarté du circuit du réseau, vidé, nettoyé et des analyses ont été faites. Aucune pollution n'a été détectée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président fait un tour de table pour proposer un droit d'initiative à chacun des membres présents.

- Monsieur MARTIN informe avoir reçu une personne qui demande à ce que soit déplacé son compteur d'eau : il se trouve à 100 mètres de sa propriété et il y est raccordé par un poly noir qui traverse un champ. Monsieur THEROUDE l'a également reçu en mairie. La question va être étudiée. Pour information, tous les raccordements des différents réseaux sont aussi éloignés.
- Monsieur BOURGEOIS signale qu'une canalisation provenant du forage F2 traverse une propriété privée. Le propriétaire a installé une clôture, ce qui pourrait poser des soucis en cas d'intervention. Il faut voir ce qui avait été prévu dans la servitude et le signaler à la Lyonnaise des Eaux.

- Monsieur THEROUDE informe que sous le clarificateur de la station d'épuration, le SIVOM a engagé des dépenses de consolidation de la berge qui s'effondrait. On pensait que c'était lié à la présence de ragondins mais un spécialiste a confirmé la présence de ces nuisibles en précisant toutefois qu'ils n'étaient pas assez nombreux pour avoir endommagé la berge ainsi. Effectivement, en amont et aval du clarificateur la berge s'est effacée sur environ 3 mètres, en à peine 6 ans. Nous avons écrit au SIVT pour leur demander d'intervenir, mais ils jugent que ça ne relève pas de leur rôle car ils auraient fait un rapport en 2010 pour prévenir du risque.
- Le SIVOM va-t-il lancé une campagne de conformité des raccordements au réseau d'assainissement eaux usées ? Le Président répond que l'on attend le nouveau contrat de DSP pour organiser ça.

Séance levée à 20 h 50